

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme
Nom : RUCOS
Prénoms : Florie - Anne
Profession ou qualité : Membre du bureau
Adresse :
Association : Vouillé Volley Ball
N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

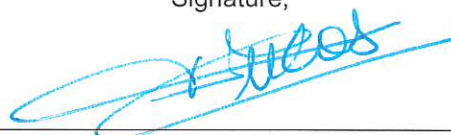
☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)
Lieu : Gymnase des Maillots
Du : 7/02 à 18 heure(s) .. Au : 8/02 à 2 heure(s) ..
et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Fair-play du Mardi Gras

Fait à : VOUILLÉ

Le : ~~29/01/2018~~ 30/01/26

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 05/26

Le Maire de

Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 7/02 à 18 heure(s) .. au : 8/02 à 2 heure(s) ..

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) : gymnase des Maillots

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 4/02/2026

Le Maire



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie